

**Procès-verbal de Conseil d'administration  
du samedi 03 février 2024 à 15h00  
Association Rendez-vous**

Le samedi 03 février 2024, à Montfaucon, le conseil d'administration de l'association Rendez-vous s'est réuni au siège sur convocation du président.

Le conseil d'administration était présidé par Monsieur Ulrich Jacquot-Préaux en qualité de président de l'association. Il était assisté d'une secrétaire de séance, Madame Chloé Devaux, secrétaire de l'association.

L'ordre du jour a été rappelé par le président :

- I - Préparation de l'assemblée générale ordinaire du 16/03/2024
- II - Modification des statuts dans ses articles 2, 5, 7, 8 et 13
- III - Bilan des adhésions au 01/02/2024
- IV - Bilan et arrêté des comptes au 31/12/2023
- V - Budget prévisionnel 2024
- VI - État de l'avancement de la mise aux normes du local
- VII - État de la préparation des dossiers de demande de subventions

Lors du débat qui a suivi, les éléments suivants ont été avancés :

**I - Préparation de l'assemblée générale ordinaire du 16/03/2024 selon l'article 13 des statuts**

Une invitation sera transmise par mail le 01/03/2024 :

***Assemblée générale de l'association Rendez-vous***

Vous êtes conviés à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra :

**le samedi 16/03/2024 à 15h00**  
à la galerie d'art Rendez-vous  
1 Hameau Les Gillotins  
02540 Montfaucon

Ordre du jour :

- Rapport moral du président
- Présentation des comptes arrêtés au 31/12/2023
- Adhésions
- Bilan sur l'activité 2023 et désignation de deux vérificateurs des comptes
- Vote par l'AG de la cotisation annuelle ou par date d'inscription.
- Organisation des expositions et des événements 2024
- Lancement des appels à projets pour 2025

Nous vous invitons à vous inscrire à l'assemblée générale via l'adresse [e@g-rdv.com](mailto:e@g-rdv.com)

A l'issue de la réunion, un temps de convivialité participatif est organisé pour lequel nous sollicitons votre participation : un encas salé ou sucré ou une boisson à mentionner dans votre message d'inscription. En fonction des propositions, et afin d'assurer une rotation entre les participants, nous vous en confirmerons le besoin. Nous comptons sur votre présence.

## **II- Modification des statuts dans ses articles 2, 5, 7 et 13**

Ont été modifié :

### **Article 2**

Cette association a pour objet :

- *apporter une médiation sur l'autosuffisance alimentaire et l'écologie au travers d'un jardin d'artiste.*

Pour ce faire, l'association se donne comme moyens d'action :

- *la mise en place d'un jardin d'artiste rattaché à la galerie.*

---) Authentifier l'action sociale et écologique du projet au milieu de la nature.

### **Article 5 et Article 13**

c) Sont membres adhérents, les personnes qui règlent une cotisation annuelle. Peut adhérer toute personne montrant un intérêt particulier pour l'art et la création et souhaitant participer comme bénévole aux actions de l'association et/ou soutenir financièrement l'action artistique. Les membres sont invités aux assemblées générales, peuvent proposer des idées, mais ne disposent d'aucun pouvoir lors des assemblées et conseils, *hormis pour les questions soumises au vote.*

**Et**

Seuls les points inscrits à l'ordre du jour peuvent être abordés et, le cas échéant, votés à la majorité des membres présents et/ou représentés.

---) Validation de l'expérience menée sur l'exposition de fin de saison 2023 et ouverture du pouvoir de chacun.

### **Article 7**

Les exposants ne sont pas tenus de devenir membres de l'association *pour l'organisation d'une exposition personnelle.*

--) La mutualisation des frais n'est pas recherchée pour l'organisation d'une exposition personnelle, l'exposant conservant à sa charge les frais de transport et de publicité. Une structure associative concentrant les volontés et les forces vives est plus particulièrement requise à l'appui des expositions collective.

### **Article 8**

*Un tarif réduit de 1 Euro est accordé aux personnes âgées de moins de 26 ans.*

--) L'association doit favoriser l'expression et l'accès au collectif artistique.

## **III - Bilan des adhésions au 01/02/2024**

<b>MONTANT COTISATION</b>	<b>NOMBRE ADHESIONS</b>	<b>TOTAL</b>
5 €	7	35 €
10 €	14	140 €
20 €	6	120 €
25 €	2	50 €
30 €	1	30 €
50 €	1	50 €
	31	425 €

**IV - Bilan et arrêté des comptes au 31/12/2023**

CHARGES	MONTANT	PRODUITS	MONTANT
<b>CHARGES DIRECTES</b>		<b>RESSOURCES</b>	
60 - Achats	204	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures	204	73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation	
		Etat	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	108	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication	108		
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Charges sociales		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Autres charges de personnel		Autres établissements publics	
Rémunération des personnels		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	750
		756. Cotisations	400
		758. Dons manuels - Mécénat	350
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
<b>TOTAL DES CHARGES HORS CVN</b>	<b>312</b>	<b>TOTAL DES CHARGES HORS CVN</b>	<b>750</b>
<b>BENEFICE</b>	<b>438</b>	<b>DÉFICIT</b>	
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)</b>			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature	129381	87 - Contributions volontaires en nature	129381
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	57956
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services	57956	871 - Prestations en nature	50406
862 - Prestations	50406		
864 - Personnel bénévole	21019	875 - Bénévolat	21019
<b>TOTAL DONT CVN</b>	<b>129693</b>	<b>TOTAL DONT CVN</b>	<b>130131</b>

La valorisation de l'effort déployé / demande de subventions	
Désignation	Coût
Valeur locative	4 200 €
Amortissements en cours	6 080 €
Entretien	18 856 €
Animation et médiation	31 550 €
Coût à charge aux artistes	21 019 €
Permanence robotisée	46 800 €
<b>Total</b>	<b>128 505 €</b>

L'association peut prétendre à un montant maximal de subvention inférieur ou égal à 40 pour cent de la valorisation, soit 51401,83 Euros.

**V - Budget prévisionnel 2024**

<b>BUDGET PRÉVISIONNEL 2024 HORS SUBVENTION</b>					
<b>DÉPENSES</b>			<b>RECETTES</b>		
<b>COMPTE AFFECTATION</b>	<b>DÉSIGNATION</b>	<b>MONTANT</b>	<b>COMPTE AFFECTATION</b>	<b>DÉSIGNATION</b>	<b>MONTANT</b>
24_62 p	Site internet	16 €		Report bénéfice 2023	438 €
24_61 a	Assurance civile	210 €	24_756	Cotisations	400 €
24_61 e1	Électricité	50 €	24_758	Mécénat	400 €
24_61 e	Blanchiment chaud	400 €	24_758	Don du 29/01/2024	25 €
24_61 e	Tondeuse / carburant	100 €			
24_61 e	Tondeuse /pièces d'usure	100 €			
24_61 e	Kit sécurité / Alarme T4/ Achat AMAZON	93 €			
24_61 e	Mise aux normes électriques	50 €			
24_60 a	Installation sonore / HP Bose / Achat occasion Le bon coin	55 €			
24_60 a	Installation sonore / HP Bose / Achat occasion Le bon coin	89 €			
24_60 a	Installation sonore / Raspberry pi 3	100 €			
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>1 263 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 263 €</b>

**PRÉVISIONNEL 2024 CONDITIONNÉ À L'OBTENTION DE SUBVENTION(S)**

DÉPENSES			RECETTES		
COMPTE AFFECTATION	DÉSIGNATION	MONTANT	COMPTE AFFECTATION	DÉSIGNATION	MONTANT
24_62d	Déplacement mission / 8 Expos X 100 km	572 €	24_74	Conseil Régional	40 384 €
24_62 p	Flyer synthèse	125 €	24_74	Conseil Départemental 02	2 000 €
24_62 p	Flyer printemps	125 €	24_74	Commune Montfaucon	500 €
24_62 p	Flyer automne	125 €	24_74	Com Com du Canton de Charly	1 000 €
24_60 a	Coût expos solo	5 819 €	24_74	Com Agglo de Château Thierry	2 000 €
24_61 l	Location	4 200 €	Montant des subventions demandé avant calcul autres recettes ici déduites	Déduction dons et mécénat	-424 €
24_61 e	Entretien réparation	18 856 €		Déduction bénéfice 2023	-438 €
24_62 r	Animation expo	15 200 €			
	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>45 022 €</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>45 022 €</b>

**VI - État de l'avancement de la mise aux normes du local**

Les financements ont été trouvés, les travaux de mise aux normes réalisés. La déclaration d'ERP a été faite en mairie ce lundi 28 janvier 2024. Nous attendons la commission de sécurité.

**VII - État de la préparation des dossiers de demande de subventions**

Un état des lieux des acteurs du secteur a été dressé.  
 Un dossier artistique de la galerie a été élaboré en vue d'accompagner la présentation de nos actions et le dossier de subvention cerfa 12156-06.  
 Ce même dossier est prérempli et prêt à être présenté à chaque instance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 17H00.

Il est dressé le présent procès-verbal de la réunion, signé par le Président de séance et la Secrétaire de séance.

A Montfaucon, le 03/02/2024

Le Président de séance  
 Ulrich Jacquot-Préaux

La Secrétaire de séance  
 Chloé Devaux


